

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 71-933/SG/CG portant reconduction pour une nouvelle période de dix années du régime fiscal stabilisé accordé à la Société des Plantations de Kratié.

n° 71-933/SG/CG

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1971

Date de publication
30 juin 1971

Date du numéro
10 juillet 1971

TEXTE INTÉGRAL

La stabilité des taux, des règles d'assiette et du mode de perceptions de la patente spéciale, ainsi que le maintien de l'exclusion de tout autre impôt dans les conditions prévues par Particle 11.63.18 du Code général des Impôts, sont garantis à la Société des Plantations de Kratié, pour une nouvelle période de dix années, à compter du 1° janvier 1971.